



## Cérémonie des traités de 2010 Vers une participation et une mise en œuvre universelles

*Communiqué de presse*

### **Les pays sont invités à signer, ratifier ou adhérer aux traités multilatéraux durant la Cérémonie des traités de 2010**

*La Cérémonie mettra en relief le thème de la diversité biologique, la désertification et la résolution des différends*

Pour continuer à renforcer le droit international et à affermir l'état de droit, l'Organisation des Nations Unies organisera la onzième Cérémonie des traités au Siège du 21 au 23 et les 27 et 28 septembre 2010.

Lors de la Cérémonie, les États Membres sont invités à signer, ratifier ou adhérer aux traités multilatéraux qui couvrent les droits de l'homme, l'environnement, le terrorisme, le crime organisé et le désarmement.

Dans la lettre d'invitation qu'il a adressée aux États Membres, le Secrétaire général Ban Ki-moon indiquait que cette Cérémonie des traités serait « l'occasion pour les États de démontrer leur attachement au principe de la primauté du droit aux niveaux national et international ».

Cette année, la Cérémonie sera axée plus particulièrement sur le thème de la diversité biologique, qui « célèbre la vie sur Terre et contribue à sa préservation », a observé le Secrétaire général. « L'an 2010 marque l'Année internationale de la biodiversité et le début de la Décennie des Nations Unies pour les déserts ainsi que la lutte contre la désertification, consacrée à un autre problème mondial auquel il faudra trouver une solution mondiale ».

La Convention sur la Diversité Biologique – approchant une ratification universelle avec 193 États parties – traite de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, avec plus de 190 États parties, a pour objectif d'adresser ce problème critique de l'environnement qui affecte directement plus de 250 millions de personnes.

Pendant la Cérémonie, les États auront également l'occasion de déposer des déclarations reconnaissant la compétence obligatoire de la CIJ en application du paragraphe 2 de l'article 36 du Statut de la Cour.

Par ailleurs, la Cérémonie mettra l'accent sur les traités relatifs aux privilèges et immunités et à la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. L'importance de ces instruments pour l'accomplissement efficace des missions de l'Organisation dans le monde ne cesse de croître.

Il y aura plus de 40 traités mis en exergue au cours de la Cérémonie de cette année qui ont trait aux sujets suivants: droits de l'homme (11), environnement et changement climatique (12), terrorisme et questions pénales (11), désarmement (3), privilèges, immunités et sécurité du personnel des Nations Unies (5).

Au cours de la Cérémonie des traités, tous les instruments dont le Secrétaire général est dépositaire – il y en a plus de 500 – sont ouverts à la signature, la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion, conformément à leurs clauses respectives.



Nations Unies

## **Contexte**

*En septembre 2000, les Nations Unies ont invité les dirigeants du monde, réunis pour le Sommet historique du Millénaire, à mettre à profit leur présence au siège des Nations Unies pour signer un nombre important de grands traités internationaux. Cette année-là, une manifestation parallèle très réussie, « Une invitation à la participation universelle », a offert une plate-forme pour que les Gouvernements puissent faire part de leur détermination à renforcer l'état de droit chez eux comme sur la scène mondiale. Depuis, la cérémonie des traités a lieu chaque année, souvent parallèlement au débat général de l'Assemblée générale, en septembre. Depuis 2000, les cérémonies des traités ont donné lieu à près de 1500 nouvelles signatures, ratifications, adhésions, accessions ou autres actions liées aux traités.*

Pour de plus amples informations concernant la Cérémonie des traités 2010, veuillez consulter:

**<http://treaties.un.org>**

Pour les demandes de renseignements des médias, veuillez contacter :

Renata Sivacolundhu, Département de l'information

E-mail: [sivacolundhu@un.org](mailto:sivacolundhu@un.org), Tel: +1 212 963 2932